



III. Politique documentaire et collections dans les BU (septembre 2014)

La politique documentaire recouvre les principes, objectifs et procédures qui permettent à une structure documentaire d'effectuer ses missions auprès d'un public défini, et au sein d'un établissement défini. Trop souvent, elle est réduite à la mise en œuvre de la chaîne documentaire, depuis la collecte des documents, leur signalement, la conservation, la préservation, jusqu'à la mise à disposition du public, mais de fait elle recouvre la définition même de la fonction documentaire au service d'un public, et ses évolutions.

Evolutions constatées :

Modifications du périmètre de la politique documentaire

Dans un contexte conjoint d'inflation documentaire d'économies budgétaires on est d'abord passé d'une politique organisée autour des documents à une politique centrée sur l'utilisateur et ses besoins. Aujourd'hui, on observe une évolution de la politique documentaire non vers le document lui-même, mais vers son signalement optimal et adapté à sa valorisation. Le catalogue n'est qu'une facette, de plus en plus délaissée, du signalement des collections. Internet et ses usages mobiles et sociaux deviennent majeurs.

Par ailleurs, le travail en réseaux s'intensifie, ainsi que les contacts avec différents partenaires : la politique documentaire est menée de plus en plus à l'échelle locale, régionale (politique de site), nationale, internationale et non plus à l'échelle de chaque établissement. Signalement partagé, conservation partagée, cartographie documentaire.... De même, la recherche de financements va s'intensifier (*sponsoring*, mécénat).

Modification du système traditionnel de traitement documentaire (« catalogage » classique) : on observe non seulement l'évolution des formats de signalement, adaptés au web (RDA, FRBR...), mais aussi **une modification dans la place et l'objet même de l'activité de signalement des fonds.** Pour certaines BU, le traitement documentaire n'existera pratiquement plus (récupération des métadonnées créées ailleurs), alors que pour d'autres, l'expertise en structuration des métadonnées et leur exposition web prendra de plus en plus de place.

C'est paradoxal : au moment où on demande aux personnels de ne plus passer autant de temps à cataloguer, on leur demande par ailleurs d'une part de déplacer leur activité vers le signalement d'autres supports de documents (ressources électroniques notamment) et d'autre part d'utiliser leur savoir technique de signalement dans d'autres secteurs activités (signalement de la documentation produite par les universités, travail avec les chercheurs pour la structuration des référentiels et des données de la recherche...). Ces changements sont complexes à intégrer par certains personnels.

Evolution de la nature des collections proposées : diversification des fonds et des supports.

Outre l'ajout de la documentation produite par l'université à la classique documentation extérieure, on constate un abandon progressif prévisible des acquisitions payantes (sauf BU spécialisées : ex Collex, et fonds anciens) pour développer une expertise et un signalement des ressources en *open access*. La notion même de « collections » devient obsolète ou en tout cas mouvante. L'inflation documentaire a fait place à l'inflation informationnelle.

Le numérique induit également des pratiques nouvelles dans la conservation (stockage « dans les nuages », complémentaire de la conservation numérique pérenne), et nécessite des connaissances juridiques de plus en plus pointues (droit d'auteur, droit des utilisateurs).

Ajoutons que selon le domaine concerné, l'évolution sera différente (Humanités numériques).



Développement des outils et techniques de valorisation des collections

Les **enquêtes d'usage et de sociologie des publics**, sans que ce soit spécifique à la politique documentaire, prennent de l'importance car la connaissance de l'utilisateur joue un rôle-clé pour le pilotage de la politique documentaire.

La mise en place de marchés publics et l'**application des règles de droit** pour la valorisation des documents (reproduction et diffusion photographique ou numérique, droit d'auteur pour une exposition ou pour une numérisation) entrent dans la pratique régulière des personnes responsables de politique documentaire.

La contribution au Web et communication numérique: Les bibliothécaires ne se contentent plus d'alimenter des catalogues collectifs ; ils réfléchissent à mettre les données dans le web grâce au *cloud computing*, animent des blogs, font les acquisitions en collectant les suggestions en ligne de leurs lecteurs, enrichissent des bases de connaissances pour des résolveurs de lien et des outils de découverte, mettent en accès en ligne des documents produits par leur université, alimentent des archives ouverte ou des entrepôts.

Evolution des niveaux d'expertise et personnels concernés

Plusieurs niveaux d'expertise peuvent être distingués :

- **Le pilotage (et le management)** s'appuie sur des outils d'aide à la décision, conçoit la politique documentaire, propose et organise les axes de développement (archives ouvertes, bibliothèque numérique...), planifie le développement des collections et leur mise en valeur, mène les projets de numérisation, entretient et développe les relations en réseau.
- **La gestion** permet la mise en œuvre : réalisation des acquisitions, signalement catalographique avec des outils partagés, selon des normes communes et en évolution, signalement dans les bases de connaissances pour les outils de découverte et le *cloud computing*, relations avec les éditeurs, notamment pour les périodiques et les ressources numériques, valorisation des collections en organisant les expositions, en signalant les documents produits par l'établissement dans une archive ouverte.
- **L'application** concerne les personnels qui équipent les documents, les réparent, les rangent, les exposent, les photographient, les numérisent, recueillent les statistiques d'utilisation.

On constate que **les frontières deviennent de plus en plus poreuses entre ces niveaux d'expertise**, et qu'un même personnel peut selon le dossier traité mettre en œuvre des activités de différents niveaux. Et globalement le **niveau « application » tend à disparaître du personnel qualifié**, pour être repris par du personnel vacataire (moniteurs étudiants, qui pourtant parfois sont plus réactifs que les personnels titulaires).

Arrivée de nouveaux personnels ayant des compétences/métiers spécifiques

Certaines activités peuvent être abordées et prises en charge par des personnels bibliothécaires, mais d'autres nécessiteront parfois des métiers spécifiques (communication, informaticiens, développeurs web, *community managers*...)

Pistes proposées :

Ces évolutions induisent des changements dans l'organisation des services et les missions des personnels, nécessitent de nouvelles compétences, et un accompagnement des équipes.

- **Intégrer au traitement des monographies imprimées l'équivalent disciplinaire pour les autres supports** : audiovisuels périodiques imprimés et en ligne, ressources électroniques payantes, gratuites et en open access ; Ceci pour décloisonner le traitement de la documentation numérique et ouvrir les activités des acquéreurs traditionnels.



- **Evaluer les besoins réels de sa BU en matière finesse de signalement**, redéployer les personnels vers des activités à forte valeur ajoutée (dont structuration des métadonnées pour certains)
- **Développer (encore) la manipulation et l'utilisation d'indicateurs** de pilotage et de management pour évaluer les collections, leur pertinence et leur utilisation, connaître le public desservi et ses attentes, et l'impact des services de la BU
- **Développer les savoir-faire pour la valorisation des collections**, que ce soit sous forme d'animation, d'expositions *in situ* ou de valorisation virtuelle (exposition virtuelle), de numérisation des fonds patrimoniaux, ou de participation à des archives ouvertes. Développer la connaissance des partenaires.
- **Développer les compétences web**, notamment pour concevoir et développer de nouveaux services de consultation de mise à disposition en ligne pour les lecteurs, et de nouvelles façons de signaler les documents et de les partager, notamment grâce aux technologies des réseaux, et du cloud computing.
- **Approfondir la connaissance de l'édition numérique**, qui devient un secteur éditorial à part entière tant pour les revues universitaires que pour les livres électroniques, avec des aspects spécifiques comme les archives ouvertes. Les négociateurs nationaux bénévoles de Couperin développent de plus des compétences en négociations commerciales.
- **Approfondir les compétences juridiques**. Le droit d'auteur est totalement et régulièrement renouvelé par le numérique, et la dimension européenne se rajoute aux problématiques de confidentialité des données, d'exception pédagogique et de recherche, voire de droit commercial pour les licences des ressources commerciales.